



Municipalité de Val-Racine
2991, chemin Saint-Léon
Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
Téléphone et télécopieur : 819-657-4790
vracine@xplornet.com

CONTRAT DE LOCATION SALLE DE VAL-RACINE

DATE(S) DE LA RÉSERVATION

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE, ORGANISME OU AUTRE

<i>Nom</i>	
<i>Responsable de la location</i>	
<i>Adresse postale</i>	
<i>Adresse électronique pour envoi de la facture</i>	
<i>Téléphone</i>	

TARIFICATION

Le paiement total est nécessaire pour valider votre réservation.

- Salle uniquement 175 \$
- Salle et cuisine 235 \$
- Système de projection 100 \$ (Une preuve d'assurance responsabilité civile de 1 000 000 \$ est exigée)
- Microphones et/ou boîtes directes 50 \$
- Disposition de la salle 25 \$

Coût total : _____ \$

Libellez votre chèque au nom de la Municipalité de Val-Racine

DÉPÔT

Un dépôt par chèque est exigible pour pallier en cas de bris, perte des clés, etc. Suite à la location, le chèque est détruit ou remis au locataire si aucun dommage ou aucune perte n'a été constaté.

- Dépôt de 75 \$ pour la location de la salle sans utilisation du système de projection
- Dépôt de 250 \$ pour la location de la salle avec utilisation du système de projection

Libellez votre chèque au nom de la Municipalité de Val-Racine

POLITIQUE D'ANNULATION

Si une annulation advient à sept (7) jours et moins de la date de la réservation, aucun montant n'est remboursable. En dehors de cette période, des frais d'administration de 5 % du coût total de la réservation sont exigibles.

DISPOSITION DE LA SALLE

La disposition de la salle (tables et chaises) est la responsabilité du locataire sauf si un plan de disposition est fourni à la municipalité. Des frais de 25 \$ seront facturés afin de préparer la salle comme demandé.

SERVICE OU VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES

Le service ou la vente de boissons alcoolisées est-il prévu lors de la location ? Oui Non

Si oui, une demande de permis d'alcool doit être effectuée par le locataire auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux pour un événement à caractère familial, social, culturel, éducationnel ou sportif afin d'y **SERVIR** ou d'y **VENDRE** des boissons alcoolisées. Une copie du permis doit être remise à la Municipalité de Val-Racine. Les coordonnées de la RACJ sont 1 800 363-0320 ou www.racj.gouv.qc.ca

Une copie du permis d'alcool a été reçue le: _____

À défaut de fournir un permis de réunion de la Régie des Alcools, des courses et des jeux, la vente ou le service d'alcool est strictement interdit lors de la location de la salle.

Initiales du responsable de la location indiquant que la phrase ci-haut a bien été comprise.

MESURES POUR LUTTER CONTRE LE TABAGISME

Il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres de toute porte, fenêtre et prise d'air des lieux non-fumeurs, tels que les bâtiments municipaux publics. Le locataire est responsable de faire respecter cette loi lors de la tenue de son événement.

Initiales du responsable de la location indiquant que le paragraphe ci-haut a bien été compris.

PROCÉDURES À SUIVRE

- Le mot de passe pour le Wi-Fi est inscrit sur une affiche dans la salle.
- Il est interdit de frapper sur les tables.
- Il est interdit de faire des feux d'artifice.
- Avant de quitter la salle, vérifier que toutes les portes et les fenêtres soient bien **fermées** et **verrouillées** et fermer toutes les lumières.

SIGNATURE

Signature du responsable de la location: _____ Date : _____

(Je m'engage à faire respecter toutes les consignes précédentes auprès des personnes présentes)